

PROCES-VERBAL

**de la séance du Conseil Municipal de la ville de FAULQUEMONT
du 14 décembre 2020**

-- ° --

Membres élus : 29

Membres en fonction : 29

**Membres présents : 21 + 1 procuration (du point 1 à 9)
22 + 1 procuration (du point 10 à 16)**

Président : M. BIANCHIN, Maire

Présents : Tous les conseillers, sauf

Absents : Mme RIBU (proc. à M. LABRE)
M. PASKIEWICZ, excusé
M. BONNET, excusé
M. SOUCHON, excusé
Mme ROLLIN, excusée
Mme NAVEL, excusée (du point 1 à 9)
Mme L'HUILLIER, excusée
Mme BUTIN, excusée

Secrétaire de séance : M. SERAVALLE Pierre

(les votes par procuration sont signalés par un *)

En période de confinement le fait d'assister aux débats des organes délibérants ne constitue pas un motif d'autorisation de sortie dérogatoire. La réunion du 14 décembre 2020 s'est donc déroulée en l'absence de public.

Conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire propose de nommer Pierre SERAVALLE, Directeur Général des Services de la Commune, aux fonctions de secrétaire de ce Conseil Municipal du 14 décembre 2020.

A - Situation financière de la commune au jour de la réunion :

Recettes effectuées du 1er janvier au 14/12/2020 5 130 634,78 €
(y inclus disponibilités au 1er Janvier)

Dépenses effectuées du 1er janvier au 14/12/2020 5 025 550,15 €

Disponibilités au 14/12/2020 **105 084,63 €**

B - Zone d'intervention foncière

La municipalité n'a pas fait état de son droit de préemption pour :

- maison individuelle 6 rue du Chai : 265 000 € (M. Tony LICATA et Mme Sabrina CRUCIANI – M. Ludovic MILLET et Mme Elodie MATIEU)
- maison individuelle 11 rue de Pontpierre : 103 000 € (indivision HORNEBECK – Mme Isabelle RITZ)
- immeuble 32 rue de Metz : 155 000 € (M. et Mme Jean Claude BECKER – M. et Mme Sébastien GABEL)
- maison d'habitation 38 rue Victor Hugo : 132 000 € (M. et Mme Kevin LEHMANN - Mme Valentine ANDRES)
- maison d'habitation 3 rue de l'Yonne : 165 000 € (M. Thomas BRANDEL - Mme Isabelle MARINI)
- immeuble 3 et 5 rue de Metz : 140 000 € (Mme Isabelle BUGOT + indivision BUGOT – M. et Mme Belkhir CHAHBI)
- maison d'habitation 3 rue de l'Allier : 120 000 € (Mme Nicole SEICHEPINE – Mme Catherine RAUCH)
- terrain constructible de 29,95 ares rue de l'Hôtel de Ville : 150 000 € (Mense épiscopale – SCI SERMA)
- maison d'habitation 42 rue Victor Hugo : 128 000 € (consorts DOLVECK – M. Samuel KOCH)
- appartement 1^{er} étage + garage 5 rue Saint Vincent : 155 000 € (M. Régent ALBRECHT et Mme Anaïs FLAUS – M. et Mme Bernard PORTA)
- local d'activité + local en copropriété 53 rue de Metz : 50 000 € (SCI ELISAM – SCI IMMOBIO)
- maison d'habitation 19 rue Racine : 179 350 € (M. et Mme Julien HARDY – Mme Floriane WOH)
- appartement + garage 5 rue des Sciences : 65 000 € (SA Ste BARBE – SCI Rock Immobilier)
- maison d'habitation 49 rue de Tritteling : 176 000 € (consorts JACO – M. et Mme Manuel SOARES DE PINHO)
- maison d'habitation 65 cours du 19/11/1944 : 135 000 € (consorts KULL – M. Maxime PREVOT)

- maison individuelle 24 rue Berweiller : 190 000 € (consorts TELLE / KONOWAL – M. et Mme Michel RADEKA)
- maison individuelle 52 avenue Longchamp : 240 000 € (M. et Mme Jean NICKEL – M. et Mme Guy VANDENBROUCKE)
- terrain 3,68 ares 8 rue du Moulin Bleu : 2 000 € (M. MERCS David – M. et Mme Tristan MARIATTE)
- maison d'habitation 3 rue des Lilas : 99 000 € (SAS Ste Barbe – M. et Mme Claude LEONARD)
- maison d'habitation 14 rue du Moulin : 130 000 € (indivision STANIC – MULLER – M. Johann ROBICHON et Mme Fanny GOSZCZYNSKI)
- maison d'habitation 53 rue de Tritteling : 257 000 € (Mme SOUBROUILLARD Charlotte – M. Mathieu POINSIGNON et Mme Aline DANIEL)

Le District Urbain de FAULQUEMONT n'a pas fait état de son droit de préemption pour :

- bâtiment industriel avenue Jean Monnet : 550 000 € (SCI le Tolier – SARL ALLGAIER France)
- bâtiment industriel avenue du District : 400 000 € (SCI MYRO – Espace 57)
- plateforme courrier avenue Jean Monnet : 1 030 000 € (SCI Activités Courrier de Proximité – Sté ACTIVIMMO)
- bâtiment industriel avenue Jean Monnet : 800 000 € (SARL PENNEKAMP – DUF CC)

N° 01 – ADMINISTRATION GENERALE : Funérarium Saint-Vincent – Rapport annuel du délégataire de service public**Rapporteur : Mme LOUIS**

Par délibération en date du 25 juin 2015, le Conseil Municipal de FAULQUEMONT a renouvelé la délégation de service public pour la gestion de la chambre funéraire, aux Pompes Funèbres METZINGER de FAULQUEMONT pour une période de cinq années à compter du 1^{er} septembre 2015.

En vertu de la loi du 18 février 1995, les délégataires de service public doivent produire, chaque année avant le 1^{er} juin, à l'autorité délégante un rapport annuel comportant notamment :

- Les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public,
- Une analyse de la qualité de service.

Vous trouverez à cet effet le rapport du délégataire pour la période de gestion allant du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

-O-

Dont acte.

N° 02 – ADMINISTRATION GENERALE : Chantier d'insertion sociale professionnelle**Rapporteur : Mme LOUIS**

Par délibération en date du 29 juin 2020 le conseil municipal avait décidé, en lien avec l'ASBH, de mettre en place un chantier d'insertion sociale et professionnelle en tutorat technique à FAULQUEMONT à compter du 1^{er} juillet 2020.

Ce chantier a pour objet des travaux environnementaux et d'aménagement. Il peut accueillir jusqu'à vingt personnes embauchées par l'ASBH en contrat à durée déterminée d'insertion à raison de 20 heures hebdomadaires, essentiellement des personnes éligibles au Revenu de Solidarité Active (RSA).

Le chantier initial a parfaitement répondu aux attentes puisque 20 personnes bénéficient actuellement de ce dispositif d'insertion.

Il conviendrait donc de prolonger ce chantier d'insertion sur l'année civile 2021.

Le coût de la participation communale pour l'année 2021 est estimé à 60 000 €. Le détail des missions des deux parties figure dans la convention jointe en annexe tout comme le budget prévisionnel de cette action en direction du public en difficulté du secteur.

Je vous propose en conséquence :

- 1) de **POURSUIVRE** ce chantier d'insertion sociale et professionnelle durant l'année civile 2021 ;
- 2) de m'**AUTORISER** ou d'**AUTORISER** l'adjoint délégué à signer la convention liant l'ASBH et la commune.

-O-

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'unanimité les propositions du rapporteur.

N° 03 – ADMINISTRATION GENERALE : Renouvellement de la composition de la Commission Consultative de la Chasse

Rapporteur : M. BIANCHIN

La chasse en Alsace-Moselle est gérée par des dispositions relevant du droit local.

Par arrêté en date du 25 juillet 2014 Monsieur le Préfet de la Moselle a fixé le cahier des charges des chasses communales ou intercommunales du Département.

A ce titre, la commune est chargée d'administrer la chasse sur son ban.

Une Commission Consultative de Chasse doit être constituée et qui est obligatoirement consultée sur divers sujets relatifs à la gestion des lots de chasse.

Composition de la commission :

- du Maire Président, ou de son représentant, et de deux conseillers municipaux désignés par le Conseil Municipal,
- du Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt ou de son représentant,
- du Receveur Municipal ou de son représentant,
- du Président de la Chambre Départementale d'Agriculture ou de son représentant,
- du Président de la Fédération Départementale des Chasseurs ou de son représentant,
- du Président du Centre Régional de la propriété forestière ou de son représentant,
- du Lieutenant de louveterie territorialement compétent,
- du Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse ou de son représentant,
- d'un représentant de l'Office National des Forêts.

Dans ce contexte, il convient de renouveler sa composition par la nomination de deux conseillers municipaux.

En conséquence, je vous propose de **DESIGNER** Mme Isabelle BUGOT et M. Stéphane CHAPPELLIER comme membres de la commission Consultative de Chasse.

-O-

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'unanimité la proposition du rapporteur.*

N° 04 – ADMINISTRATION GENERALE : Renouvellement de la composition de la commission de location

Rapporteur : M. BIANCHIN

La chasse en Alsace-Moselle est gérée par des dispositions relevant du droit local.

Par arrêté en date du 25 juillet 2014 Monsieur le Préfet de la Moselle a fixé le cahier des charges communales ou intercommunales du Département.

A ce titre, la commune est chargée d'administrer la chasse sur son ban.

L'article 5 du cahier des charges type de la chasse communale prévoit qu'il peut être constitué une commission de location chargée de préparer la décision de la commune relative aux choix du locataire.

Cette commission de location est constituée des membres ci-après :

- le maire ou son délégué, Président ;
- deux conseillers municipaux ;
- le trésorier municipal ou son représentant.

En conséquence, je vous propose de **CONSTITUER** la commission de location et de **DESIGNER** Mme Isabelle BUGOT et M. Stéphane CHAPPELLIER comme membres de cette commission de location.

-O-

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'unanimité les propositions du rapporteur.

N° 05 – ADMINISTRATION GENERALE : Stérilisation de chats « libres » sur le territoire de FAULQUEMONT

Rapporteur : Mme BUGOT

La prolifération des chats errants est une problématique à laquelle sont confrontées de nombreuses communes. FAULQUEMONT n'échappe pas à la règle. Plusieurs administrés ont ainsi attiré l'attention de la municipalité sur cette situation. Notre collectivité réfléchit donc depuis plusieurs mois à la meilleure manière de lancer une campagne de stérilisation. Il faut en effet savoir qu'un couple de chats non stérilisés peut engendrer plus de 20 000 descendants en 4 ans ! Pour maîtriser les populations de félins seule la stérilisation reconnue par tous les experts et en particulier ceux de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) respecte la sensibilité de nos concitoyens envers nos animaux de compagnie.

La commission Environnement – Développement Durable qui s'est réunie le 30 novembre 2020 vous suggère de lancer une campagne de stérilisation à compter de 2021 en s'appuyant sur deux partenaires locaux : l'association La Patte de l'Espoir de CREHANGE et le cabinet vétérinaire SELARL FR-VET de FAULQUEMONT.

La convention tripartite jointe précise les obligations de chacune des parties. La commune s'engagerait à prévoir une somme de 2 000 € sur l'année civile de 2021 pour la stérilisation des chats dits « libres » capturés sur le territoire de FAULQUEMONT. Une subvention de fonctionnement de 500 € serait également versée à l'association La Patte de l'Espoir qui se chargerait de la capture, du transport et de la convalescence des chats avant leur libération à l'endroit de la capture.

Je vous propose en conséquence de suivre l'avis de votre commission Environnement – Développement Durable et :

- 1) de **DECIDER** de la réalisation d'une campagne de stérilisation de chats errants à FAULQUEMONT à compter de 2021 ;
- 2) de **VALIDER** les termes de la convention tripartite entre l'association La Patte de l'Espoir, le cabinet vétérinaire SELARL FR-VET et la commune ;
- 3) d'**AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier ;
- 4) de **PREVOIR** les crédits nécessaires au Budget Primitif 2021 article 6288.

-O-

DISCUSSION

Mme COMBAS demande si l'association « La Patte de l'Espoir » est au courant qu'elle pourrait être amenée à intervenir à CHEMERY.

Mme KEMPENICH fait remarquer que la convention mentionne une intervention de l'association sur le territoire de la commune. CHEMERY est donc bien concernée.

M. BOULEE évoque le montant plafond de 2 000 € et demande si on a une idée du nombre d'animaux qui peuvent être concernés.

Mme BUGOT répond que trois tarifs différents sont indiqués dans la convention : mâles, femelles et femelles gestantes.

Mme LOUIS précise que l'objectif est de stériliser un maximum de femelles.

M. BLANCHARD confirme que ce montant devrait permettre de stériliser une trentaine d'animaux en 2021.

M. MILAZZO demande qui va définir les quartiers où les chats doivent être capturés.

Mme LOUIS précise qu'une publicité va être effectuée sur la manière de procéder : panneau lumineux et site internet.

M. BLANCHARD demande si l'association peut également capturer les chats errants sur les propriétés privées.

Mme LOUIS confirme que c'est possible avec l'accord des propriétaires du terrain.

Mme COMBAS demande si l'association est en mesure de faire la différence entre un chat errant et un chat appartenant à un riverain.

Mmes LOUIS et BUGOT précisent qu'un chat errant a un comportement différent d'un chat domestique qui est plus social. Par ailleurs l'association dispose d'un lecteur de puce permettant de voir si l'animal a un propriétaire.

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'unanimité les propositions du rapporteur.*

N° 06 – FINANCES : Modification des tarifs de la médiathèque « Les Halles »

Rapporteur : Mme KEMPENICH

Par délibération en date du 04 avril 2013, le conseil municipal avait fixé les tarifs de la médiathèque « Les Halles » pour les différentes prestations offertes au public.

La médiathèque étant amenée à organiser périodiquement une bourse aux livres, il convient de fixer un tarif pour cette prestation.

Je vous propose d'**INSTAURER** les tarifs suivants en fonction de la qualité des livres : 1,00 € le livre – 1,50 € le livre – 2,00 € le livre – 5,00 € le livre – 10,00 € le livre.

Les autres tarifs restent inchangés.

-O-

DISCUSSION

M. PIERSON demande si cela concerne les livres dont la médiathèque se défait.

Mme KEMPENICH confirme que l'on vend ces livres au lieu de les pilonner, ce qui permet de renouveler les collections.

M. KOPPERS précise que cela concerne les livres déclassés et également ceux faisant l'objet de dons par des personnes et qui ne peuvent pas rentrer dans les collections de la médiathèque.

M. BLANCHARD demande s'il y a beaucoup de dons de particuliers.

M. KOPPERS confirme que la médiathèque en refuse beaucoup notamment les encyclopédies, dictionnaires et livres anciens qui ne sont plus au goût du jour.

Mme LOUIS précise qu'il peut y avoir de belles opportunités d'achat pour pas cher.

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'unanimité la proposition du rapporteur.*

N° 07 – FINANCES : Engagement des dépenses d'investissement
Rapporteur : Mme KEMPENICH

La loi n° 88.13 du 05 janvier 1988, dite « loi d'amélioration de la décentralisation » a apporté certains assouplissements aux règles budgétaires communales.

Notamment, dans l'attente du vote du budget primitif, le maire peut désormais, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Je vous propose, en conséquence, d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à **ENGAGER**, **LIQUIDER** et **MANDATER** en 2021 des dépenses d'investissement dans les limites suivantes :

BUDGET GENERAL	DEPENSE D'INVESTISSEMENT BP 2020		OUVERTURE CREDITS 2021
	Article	Montant	Montant
Matériel de transport	2182	57 500	14 300
Matériel de bureau et informatique	2183	24 500	6 100
Mobilier	2184	35 400	8 800
Autres acquisitions	2188	107 600	26 900
Travaux dans les bâtiments	2313	558 100	139 500
Travaux de voirie	2315	184 500	46 100

Ces crédits seront, bien entendu, repris lors de l'élaboration du budget primitif 2021.

-O-

DISCUSSION

Mme KEMPENICH précise que cette délibération est prise pour éviter la rupture de la chaîne de travaux ou d'acquisition. Donc avant le vote au Budget, par anticipation au vote des crédits.

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'unanimité la proposition du rapporteur.*

N° 08 – FINANCES : Subvention de fonctionnement CCAS**Rapporteur** : Mme KEMPENICH

Une subvention de fonctionnement au CCAS de FAULQUEMONT de 40 000 € est inscrite au Budget Primitif 2020.

Afin de permettre au CCAS de FAULQUEMONT de pouvoir honorer les dépenses du premier trimestre 2021, je vous propose de **PREVOIR**, si nécessaire, le versement en début d'année de la somme de 20 000 €.

-O-

DISCUSSION

M. ALBERT souhaite savoir pourquoi l'on prévoit 50 % de la somme alors qu'au point précédent des ouvertures de crédit de 25 % ont été proposées

Mme KEMPENICH précise que la loi impose un maximum de 25 % dans le cadre de l'ouverture de crédits anticipés.

Concernant le CCAS il y a une convention morale entre la commune et le CCAS. L'objectif est d'éviter une rupture dans la chaîne des dépenses du CCAS. Si cette avance est versée elle sera déduite de la subvention 2021.

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'unanimité la proposition du rapporteur.*

N° 09 – PATRIMOINE : Reprise de concessions funéraires en état d'abandon – cimetière Saint-Vincent

Rapporteur : M. BLANCHARD

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) donne aux communes la faculté de reprendre les concessions funéraires laissées à l'état d'abandon.

La procédure de reprise des concessions en état d'abandon est en effet réglementée et régie par les articles L.2223-17, L.2223-18 et R.2223-12 à R.2223-23 du CGCT. Cette procédure peut être engagée par la commune dès lors que les critères suivants sont réunis :

- La concession doit avoir plus de trente ans d'existence,
- La dernière inhumation a été effectuée il y a plus de 10 ans,
- La concession ne doit plus être entretenue et être à l'état d'abandon.

Considérant que l'état d'abandon des concessions du cimetière Saint-Vincent, désignées ci-après, a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, dans les conditions prévues par le CGCT

Emplacements	Nom Prénom	Date d'attribution
1-1-A-11	HESSE - CORNIBE	05-04-1935
1-1-B-11	GUIRCH – MATTE	11-10-1949
1-1-G-53	HAAG – BARBIER	29-06-1925
1-1-B-7	CONTER - JOST	
1-1-C-5	FRANCK	09-01-1936
1-1-E-14	CAP-ELOY	07-09-1949
1-1-E-15	GIRARD – COSSERAT	
1-1-D-36	MONTI	24-08-1954
1-1-D-6	BERON	11-07-1887

Considérant que ces concessions ont plus de trente ans d'existence et que les dernières inhumations remontent à plus de dix ans,

Considérant que la commission Urbanisme – Affaires Patrimoniales qui s'est réunie le 2 décembre 2020 vous propose à l'unanimité d'engager la procédure de reprise des concessions désignées ci-dessus,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de se prononcer sur la reprise par la commune de ces concessions,

Je vous propose en conséquence :

1. de **PRONONCER** la reprise des concessions, ci-après, délivrées dans le cimetière Saint-Vincent et réputées en état d'abandon :
 - HESSE - CORNIBE (1-1-A-11 et 1-1-A-12) délivrée le 05 avril 1935
 - GUIRCH – MATTE (1-1-B-11) délivrée le 11 octobre 1949
 - HAAG – BARBIER (1-1-G-52) délivrée le 29 juin 1925
 - CONTER - JOST (1-1-B-7)
 - FRANCK (1-1-C-5) délivrée le 09 janvier 1936
 - CAP-ELOY (1-1-E-14) délivrée le 07 septembre 1949
 - GIRARD – COSSERAT (1-1-E-15)
 - MONTI (1-1-D-36) délivrée le 24 août 1954
 - BERON (1-1-D-6) délivrée le 11 juillet 1887
2. d'**AUTORISER** le Maire à reprendre lesdites concessions au nom de la commune et à les remettre en service pour de nouvelles inhumations.

-0-

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'unanimité les propositions du rapporteur.*

N° 10 – PATRIMOINE : Cession de parcelles au SEBVF au lieudit « Grosskuhl »

Rapporteur : M. PEZZA

Le Syndicat des Eaux de Basse-Vigneulles et Faulquemont (SEBVF), dont le réservoir situé à l'angle de la rue de Tritteling et la route de Strasbourg à FAULQUEMONT, souhaite régulariser une situation au niveau parcellaire.

En effet, l'emprise du réservoir en question (comprenant le bâtiment et la clôture) déborde sur les parcelles communales suivantes :

- La parcelle section 12 n° 94 (38 m²) dans son intégralité
- Une partie de la parcelle section 12 n° 171 qui représente 149 m²
- Une partie de la parcelle section 12 n° 130 qui représente 39 m²

Un plan est joint à la présente délibération.

Le SEBVF a délibéré en date du 22 octobre 2020 pour acquérir à l'euro symbolique les parcelles et morceaux de parcelles communales évoqués ci-dessus.

Sur ces éléments, la commission Urbanisme – Affaires Patrimoniales réunie le 02 décembre 2020 propose à l'unanimité de vendre au SEBVF à l'euro symbolique ces parcelles. France Domaine a donné un accord de principe sur cette cession en date du 8 décembre 2020 et cet avis est disponible sur l'intranet des élus.

Je vous propose en conséquence de suivre la proposition émise par votre commission Urbanisme – Affaires Patrimoniales et :

- 1) de **CEDER** au Syndicat des Eaux de Basse-Vigneulles et Faulquemont, à l'euro symbolique :
 - la parcelle section 12 n° 94 (38 m²)
 - 149 m² de surface à extraire de la parcelle section 12 n° 171
 - 39 m² de surface à extraire de la parcelle section 12 n° 130
- 2) de **CHARGER** l'étude notariale de FAULQUEMONT de la rédaction de l'acte de vente ;
- 3) d'**AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte de vente et toutes pièces afférentes à ce dossier.

-O-

DISCUSSION

M. BLANCHARD quitte la salle dès le début du point et ne prend pas part au vote.

Mme COMBAS demande qui prend en charge les frais de notaire.

M. le Maire précise que ces frais sont à la charge de l'acquéreur.

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'unanimité les propositions du rapporteur.*

N° 11 – URBANISME : Démolition de garages appartenant à la commune – Rue de Pontpierre

Rapporteur : M. BLANCHARD

Par arrêté municipal n°1036 du 14 septembre 1968, le maire de la commune de FAULQUEMONT avait autorisé Monsieur HORNEBECK à installer un garage en préfabriqué sur une partie du domaine public sis rue de Pontpierre moyennant un loyer de 10 Francs par an.

La maison HORNEBECK sise 11 rue de Pontpierre est en vente et une déclaration d'intention d'aliéner a été envoyée en mairie et qui fait mention d'un garage en préfabriqué compris dans la vente.

La commune de FAULQUEMONT a informé le notaire par courrier qu'elle ne souhaitait pas que l'accord signé en 1968 soit transmis au futur acquéreur.

Le garage en question est en très mauvais état tout comme le garage directement accolé qui appartient à la commune et se situe sur la parcelle cadastrée section 02 n° 195.

La commission Urbanisme – Affaires Patrimoniales réunie le 02 décembre 2020 propose à l'unanimité de déposer une demande de permis de démolir pour ces deux garages.

Je vous propose en conséquence de suivre l'avis de la commission Urbanisme – Affaires Patrimoniales et :

- 1) d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de démolir pour la

démolition des deux garages rue de Pontpierre, l'un étant sur le domaine public communal, l'autre sur la parcelle cadastrée section 02 n°195 ;

2) d'**AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les pièces afférentes à ce dossier.

-O-

DISCUSSION

Mme LOUIS demande si la personne garant un véhicule dans l'ancien garage LOEB a été prévenue.
M. BLANCHARD précise que cette personne sera contactée très prochainement par les services municipaux.

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'unanimité les propositions du rapporteur.*

N° 12 – URBANISME : Dénomination de la voie desservant les 5 parcelles du lotissement situé le long de la route de Strasbourg

Rapporteur : M. BLANCHARD

Le lotissement communal composé de 5 parcelles situé le long de la route de Strasbourg comporte une seule voie qu'il convient de dénommer afin de pouvoir attribuer un numéro de voirie à chaque propriété.

La commission Urbanisme – Affaires Patrimoniales réunie le 02 décembre 2020 et les adjoints ont effectué 3 propositions : Clos de la Lisière, Clos des Marronniers et Clos de la Prairie.

Personne ne souhaitant effectuer une proposition complémentaire le conseil municipal procède au vote sur la base des 3 propositions ci-dessus :

Votants : 23

Majorité absolue : 12

1^{er} tour : Clos de la Lisière : 11
 Clos des Marronniers : 10
 Clos de la Prairie : 2

2^{ème} tour : Clos de la Lisière : 12
 Clos des Marronniers : 11

DECISION

Le Conseil Municipal décide donc par 12 voix pour (Mmes BOUL, BUGOT, COMBAS, LOUIS, SPANNAGEL et MM. BLANCHARD, BOULLEE, DUPONT, KOPPERS, LABRE, PEZZA) de dénommer la voie desservant les 5 parcelles du lotissement situé le long de la route de Strasbourg « Clos de la Lisière ».*

-O-

N° 13 – SUBVENTIONS : Attribution d'une subvention exceptionnelle pour des travaux de débroussaillage – Association « Les Fidèles de la Gaule »**Rapporteur** : Mme SPANNAGEL

L'Association « Les Fidèles de la Gaule » (pêche en rivière) sollicite de la part de la commune une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour des travaux de nettoyage mécanique (débroussaillage) réalisés en 2019 et 2020 aux abords de la Nied Allemande (secteur Eichholz, Ham et entre le plan d'eau et la limite avec CREHANGE) afin d'améliorer l'impact visuel des berges de la rivière et l'accès pour les pêcheurs.

L'association a fait appel à une entreprise pour la réalisation de ces travaux.

Les membres de la commission « Sports et Vie Associative » réunie le 16 novembre 2020 proposent le versement d'une subvention exceptionnelle de 200 €.

Je vous propose de **SUIVRE** l'avis de la commission et de **VERSER** la somme de 200 € à l'Association « les Fidèles de la Gaule » pour participation aux frais de travaux de débroussaillage.

-0-

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 21 voix pour et 2 abstentions (Mmes COMBAS et LECLERE) les propositions du rapporteur.*

N° 14 – ENSEIGNEMENT : Adhésion programme FUS@E**Rapporteur** : Mme LOUIS

Le Département de la Moselle, en lien étroit avec les Autorités Académiques, a lancé une réflexion courant 2019 pour accompagner les élus de son territoire, en leur proposant des solutions structurées et adaptées répondant aux différents enjeux d'apprentissage des élèves, d'inclusion de publics sensibles et de lien école/famille, via l'apport du numérique.

Le programme issu de cette réflexion s'intitule FUS@E comme « faciliter les Usages @-éducatifs ».

Ce programme a pour finalité d'apporter :

- une réponse pour permettre des usages numériques éducatifs dans un cadre de confiance c'est-à-dire sous supervision et contrôle de l'Education Nationale et pour veiller à une continuité entre le CM1/CM2 et la sixième. Pour ce faire, un Espace Numérique de Travail du 1^{er} degré (ENT 1D) intitulé [ARI@NE.57](https://www.moselle-education.fr/ENT) a été mis en œuvre et financé par le Département. Cet Espace Numérique de Travail du 1^{er} degré a été mis à disposition durant la période de confinement de toutes les écoles élémentaires de MOSELLE. Il est présenté via le lien suivant : <https://www.moselle-education.fr/ENT>
- une réponse à la difficulté rencontrée par les communes concernant le numérique pour équiper les écoles (incertitudes dans les choix de matériels à acquérir, sur la coordination avec le personnel enseignant, sur les budgets d'investissement et fonctionnement dédiés...) Le Département propose ainsi la mise en œuvre d'un cadre contractuel et d'une coordination facilitatrice pour l'acquisition de solutions numériques dites clefs en mains au titre de l'expertise technique du département et labellisées par les Autorités Académiques pour des usages pédagogiques efficaces. Ce cadre contractuel prend la forme d'un groupement de commandes de plusieurs lots à disposition pour adhésion des communes. Cette adhésion leur permet de bénéficier des marchés lancés par le Département de la Moselle et de pouvoir réaliser les commandes de matériels ou de prestations idoines.

- une réponse en soutenant les investissements fait dans ce cadre contractuel par la mise en place d'une politique de subventionnement relevant d'un programme spécifique au sein du dispositif Ambition Moselle.

Je vous propose en conséquence de suivre l'avis unanime de votre commission Communication – Enseignement qui s'est réunie le 1^{er} décembre dernier et :

- 1) d'**ADHERER** au groupement de commandes en approuvant les termes de la convention constitutive de groupement de commandes relative au numérique pédagogique ;
- 2) de m'**AUTORISER** à signer cette convention.

-O-

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'unanimité les propositions du rapporteur.*

N° 15 – PERSONNEL : Convention de mise à disposition de personnel contractuel par le service Missions intérim et Territoire du Centre de Gestion de la Moselle

Rapporteur : M. BIANCHIN

L'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que les Centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

Ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l'article 22 alinéa 7 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et par convention.

En outre la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

L'adhésion de la commune au service Missions Intérim et Territoires mis en œuvre par le Centre de Gestion de la Moselle permettrait à notre collectivité d'assurer la continuité du service. Les conditions de mise à disposition de personnel contractuel à titre onéreux par ces Missions Intérim et Territoires du Centre de Gestion de la Moselle sont définies dans la convention cadre jointe en annexe.

Je vous propose en conséquence :

- 1) d'**APPROUVER** la convention cadre susvisée ;
- 2) d'**AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Moselle, ainsi que les documents y afférents ;
- 3) d'**AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint Délégué à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG 57, en fonction des nécessités de service ;
- 4) d'**AUTORISER** les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 57, après les avoir prévu au Budget.

-O-

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'unanimité les propositions du rapporteur.*

N° 16 – FORET COMMUNALES : Coupes et travaux d'exploitation 2021

Rapporteur : Mme BUGOT

L'Office National des Forêts vient de faire parvenir à la ville l'état de prévision des coupes et des travaux d'exploitation à réaliser dans la forêt communale de FAULQUEMONT en 2021 (parcelles 12B, 13A, 15U, 3A, 4A, 7U, 8U, 4B, 19U).

Ces documents se résument de la façon suivante :

- Volume en m ³	30
- Valeur brute	1 557,00 €
- Dépenses d'exploitation	3 726,99 €

Le volume total des produits, soit 30 m³, se répartit en :

30 m³ de bois de feu

Je vous propose d'**APPROUVER** ces documents.

-O-

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'unanimité la proposition du rapporteur.*

DIVERS

*** Informations syndicales et districales**

Les rapports annuels d'activités de l'année 2019 du District Urbain de FAULQUEMONT (DUF CC) et du Syndicat Intercommunal des Eaux de Basse-Vigneulles – FAULQUEMONT (SEBVF) sont disponibles sur l'intranet de la commune ou consultables en mairie auprès de Cindy LOMBARDI (CAB).

District Urbain de Faulquemont :

- Lancement officiel de la « Place de Marché locale » de vente en ligne et CLIK AND COLLECT « CITYAVIE DISTRICT MARKET », mardi 15/12, avec l'appui technique et commercial de DECLIC COMMUNICATION.
Il s'agit d'accompagner durablement l'ensemble des acteurs économiques du District dans la transition vers les nouveaux modes de consommation.
Cette plateforme 100 % locale a pour objectif de fédérer les acteurs du commerce, de l'artisanat, de la restauration et de l'agriculture autour d'une identité forte et commune.
Concrètement, nos partenaires pourront choisir leur niveau de prestation, de la simple vitrine en ligne à la vente directe personnalisée (photo des produits et mise en ligne par DECLIC, etc) grâce à un abonnement mensuel allant de 25 € à 65 €.
Les habitants pourront consommer local et faire un geste citoyen en se concentrant sur l'achat de proximité.
- Signature de l'acte de vente pour l'acquisition du bâtiment VENTANA par le DUF. Des ateliers relais y seront créés. Plusieurs porteurs de projets sont intéressés.
- La Française de l'Energie a pris possession de ses nouveaux locaux sur le Parc Industriel. Leur projet photovoltaïque sur le site de l'ancienne décharge de TRITTELING a été retenu. La commission d'enquête publique a par ailleurs émis un avis favorable à la demande de concession Bleue Lorraine avec une seule réserve qui concerne la commune de Farébersviller affectée par un plan de prévention des risques relatif à la dissolution d'anhydrite.
- L'atelier de remobilisation sur le travail des palettes destiné aux bénéficiaires du RSA du territoire est opérationnel depuis plusieurs semaines

*** Informations**

Deux lots du marché de prestation d'entretien des espaces verts ont été attribués pour une durée de 3 ans, renouvelable 1 an :

Lot 1 : entretien et tonte : société Créavertige de Macheren pour un montant de 5492,51 € HT par passage

Lot 3 : entretiens arbres, arbustes et rosiers : société Créavertige de Macheren pour un montant annuel de 34 456,48 € HT

Le marché de prestation de fabrication et livraison de repas pour la restauration scolaire a été attribué le 27 août 2020 à la société « Les marmites de Cathy » pour un montant de repas unitaire de 4 € HT et 4,30 € HT pour un repas bio. La durée du marché est de 2 ans avec reconduction possible d'une année.

M. le Maire et M. MILAZZO précisent que des travaux ont débuté rue de Pont à Mousson pour permettre d'accéder au secteur où est prévue la création d'un village de l'autonomie. Plusieurs réunions sont prévues dans les semaines à venir avec divers investisseurs potentiels.

M. le Maire annonce que le projet de FESAT, mené par le DUF, et prévoyant la construction de 25 logements à proximité de la gendarmerie de FAULQUEMONT sera exposé dans le hall de la mairie à compter du 15 décembre 2020.

M. le Maire annonce que la commune de FAULQUEMONT ne fait pas partie de la première liste des communes retenues au titre du dispositif Petites Villes de demain pour lequel elle avait candidaté avec l'appui du DUF. Des contacts sont en cours avec les services de la Préfecture pour obtenir plus d'informations.

M. le Maire donne lecture aux élus d'un courrier de M. Jean-Louis Philippe reçu le 11 décembre 2020 dans lequel ce dernier évoque le devenir de son musée. M. le Maire précise qu'il a rencontré récemment le Directeur de MATEC en mairie. MATEC et le CAUE seront sollicités prochainement pour la réalisation d'une étude sur le devenir de la synagogue dans laquelle le musée de M. Jean-Louis PHILIPPE pourrait, comme d'autres structures culturelles, trouver sa place.

* **Questions orales**

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire souhaite de belles fêtes de fin d'année aux personnes présentes et lève la séance à 20H10.

Pierre SERAVALLE

ORDRE DU JOUR :

1. **ADMINISTRATION GENERALE** : Funérarium Saint-Vincent – Rapport annuel du délégataire de service public
2. **ADMINISTRATION GENERALE** : Chantier d'insertion sociale professionnelle
3. **ADMINISTRATION GENERALE** : Renouvellement de la composition de la Commission Consultative de la Chasse
4. **ADMINISTRATION GENERALE** : Renouvellement de la composition de la Commission de Location
5. **ADMINISTRATION GENERALE** : Stérilisation de chats «libres» sur le territoire de FAULQUEMONT
6. **FINANCES** : Modification des tarifs de la médiathèque « Les Halles »
7. **FINANCES** : Engagement des dépenses d'investissement
8. **FINANCES** : Subvention de fonctionnement CCAS
9. **PATRIMOINE** : Reprise de concessions funéraires en état d'abandon – cimetière Saint-Vincent
10. **PATRIMOINE** : Cession de parcelles au SEBVF au lieudit « Grosskuhl »
11. **URBANISME** : Démolition de garages appartenant à la commune – Rue de Pontpierre
12. **URBANISME** : Dénomination de la voie desservant les 5 parcelles du lotissement situé le long de la route de Strasbourg
13. **SUBVENTIONS** : Attribution d'une subvention exceptionnelle pour des travaux de débroussaillage – Association « Les Fidèles de la Gaule »
14. **ENSEIGNEMENT** : Adhésion programme FUS@E
15. **PERSONNEL** : Convention de mise à disposition de personnel contractuel par le service Missions Intérim et Territoire du Centre de Gestion de la Moselle
16. **FORET COMMUNALES** : Coupes et travaux d'exploitation 2020